



ASSOCIATION MIXTE DE GESTION AGREEE D'ILE DE FRANCE

Votre Programme de formations 1^{er} semestre 2023

Professions libérales – Artisans –
Commerçants - Prestataires de services





Sommaire

La comptabilité de fin d'année
Actualités fiscales - Loi de Finances 2023
L'Examen de Conformité Fiscale
Les immobilisations et amortissements
Le statut de travailleur indépendant
La tenue de la comptabilité manuelle
Le rapprochement bancaire
La déclaration n° 2035
Les renseignements complémentaires à fournir à votre OGA
Accueil des nouveaux adhérents à l'AMGA IDF

La comptabilité de fin d'année



Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et qui ne font pas appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable.

Programme

Comment bien remplir le livre-journal des recettes et des dépenses :

- ⇒ Arrêté de la comptabilité de l'année
- ⇒ Etablissement de la récapitulation annuelle
- ⇒ Les écritures de régularisation



Date : Le lundi 20 février 2023

Horaires : De 14 heures à 17 heures

Animateur : Mr AKNIN Uriel

Actualités fiscales - Loi de Finances 2023



Public

Tous les adhérents.

Programme

Présentation des nouveautés fiscales pour vous permettre de profiter de nouvelles opportunités ou vous mettre en conformité avec les nouveaux textes.

- ⇒ Présentation des déclarations fiscales et des OG
- ⇒ Nouveautés pour l'exercice 2023



Date : Le jeudi 23 février 2023

Horaires : De 14 heures 30 à 17 heures 30

Animateur : Mr MORIN Pierre-Emmanuel

L'Examen de Conformité Fiscale



Public

Tous les adhérents.

Programme

Présentation de la mission de l'« Examen de Conformité Fiscale » qui permet de bénéficier d'une prestation contractuelle renforçant votre sécurité juridique et fiscale :

- ⇒ Les avantages à opter pour l'ECF
- ⇒ Les points d'audits de l'ECF
- ⇒ Le coût de l'ECF



Date : Le mercredi 1^{er} mars 2023

Horaires : De 17 heures 30 à 19 heures 30

Animateur : Mr MORIN Pierre-Emmanuel

Les immobilisations et amortissements



Public

Tous les adhérents.

Programme

- ⇒ Le registre des immobilisations
- ⇒ Conditions de déduction de l'amortissement
- ⇒ Base de calcul
- ⇒ Mode d'amortissement
- ⇒ Règles particulières



Date : Le jeudi 2 mars 2023
Horaires : De 14 heures à 17 heures

Animateur : Mr AKNIN Uriel

Le statut de travailleur indépendant



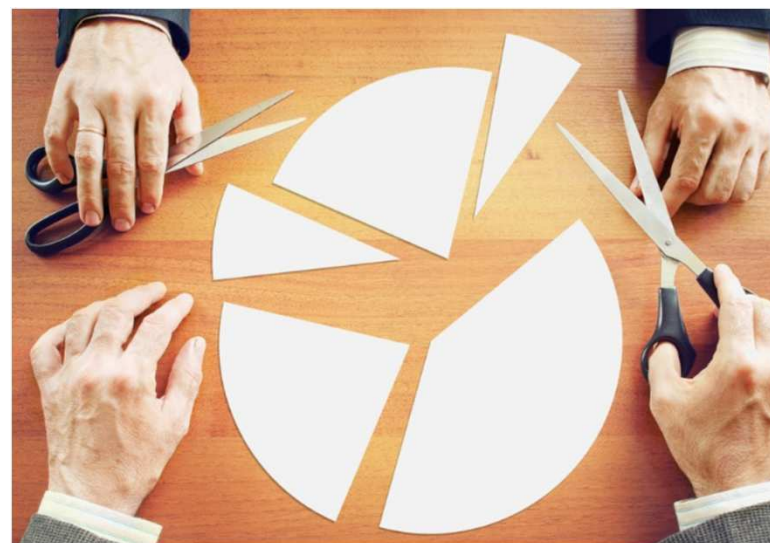
Public

Tous les adhérents.

Programme

Présentation du nouveau statut de travailleur indépendant :

- ⇒ Entrepreneur Individuel ou initiales EI
- ⇒ Patrimoine professionnel et patrimoine privé
- ⇒ Conséquences pour vos créanciers de cette séparation de patrimoine



Date : Le mardi 7 mars 2023

Horaires : De 17 heures 30 à 19 heures 30

Animateur : Mr MORIN Pierre-Emmanuel
et Mr SANCHEZ Christophe

La tenue de la comptabilité manuelle



Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et qui ne font pas appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable.

Programme

Comment bien remplir le livre-journal des recettes et des dépenses :

- ⇒ Présentation du livre recettes dépenses
- ⇒ Indications de certaines règles de comptabilisation
- ⇒ Cas pratique et correction
- ⇒ Indication de certaines règles fiscales



Date : Le mercredi 8 mars 2023
Horaires : De 9 heures à 12 heures

Animateur : Mr AKNIN Uriel

Le rapprochement bancaire



Public

Tous les adhérents.

Programme

Cet état permet de vérifier l'adéquation entre votre comptabilité de trésorerie et vos relevés bancaires, élément essentiel pour connaître le solde de vos comptes à une date donnée.

Le rapprochement bancaire est un document à conserver à l'appui de son registre de trésorerie et à présenter lors d'un contrôle fiscal.

- ⇒ Définition du rapprochement bancaire
- ⇒ Comment établir ce document
- ⇒ Cas pratique : établissement de ce document sur 3 mois

Date : Le jeudi 9 mars 2023

Horaires : De 9 heures à 12 heures



Animateur : Mr AKNIN Uriel

La déclaration n° 2035



Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC).

Programme

De votre comptabilité à votre déclaration n° 2035, comprendre les différentes étapes pour déterminer votre résultat fiscal de l'année :

- ⇒ Présentation de la déclaration n° 2035 et des annexes 2035 A et 2035 B
- ⇒ Nouveautés pour l'exercice 2023
- ⇒ Cas pratique



Date : Le mardi 21 mars 2023
Horaires : De 9 heures à 12 heures

Animateur : Mr AKNIN Uriel

Les renseignements complémentaires à fournir à votre OGA



Public

Les adhérents exerçant une profession libérale dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC) et qui ne font pas appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable.

Programme

Le dossier de renseignements complémentaires est à communiquer chaque année à votre OGA. Il permet de faire le lien entre votre déclaration n° 2035 et votre comptabilité de trésorerie.

- ⇒ Les généralités
- ⇒ Les soldes comptables
- ⇒ Le tableau de passage

Date : Le jeudi 23 mars 2023

Horaires : De 9 heures à 12 heures



Animateur : Mr AKNIN Uriel

Accueil des nouveaux adhérents à l'AMGA IDF



Public

Réservé plus spécialement aux nouveaux adhérents, mais aussi aux adhérents désirant découvrir l'ensemble des services que nous pouvons offrir. L'Organisme Mixte de Gestion Agréé, un partenaire à découvrir.

Programme

- ⇒ Organisation de l'Association
- ⇒ Vos obligations comptables, fiscales et bien sûr les avantages fiscaux liés à l'adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé
- ⇒ La prévention fiscale : Contrôle Formel, Examen de Concordance de Cohérence et de Vraisemblance, Dossier Analytique Economique, Compte Rendu de Mission, Examen Périodique de Sincérité
- ⇒ La Formation : réunion, guides et brochures, site Internet, espace Extranet



Date : Le mardi 13 juin 2023

Horaires : De 18 heures à 19 heures 30

Animateur : Mr MORIN Pierre-Emmanuel

Un cocktail amical vous sera offert à l'issue de cette séance.

Mes informations pratiques



- **Où se déroulent les formations :**
Toutes les formations sont animées au siège social de l'AMGA IDF 14 bis Place Charles de Gaulle – 95210 SAINT-GRATIEN.
- **Qui peut s'inscrire ?**
Les formations organisées par l'AMGA IDF sont destinées à vous, adhérent, mais également à votre conjoint(e) et à vos salariés.
- **Quel en est le coût ?**
Nos formations sont gratuites. L'AMGA prend en charge le coût pédagogique de ces actions.
- **Pourquoi demandez-vous une caution ? Est-elle encaissée ?**
Pour chacune des formations proposées, le nombre de place est limité.
Pour garantir la présence des inscrits, nous vous demandons d'envoyer un chèque de caution de 50 €. Ce chèque de caution n'est pas encaissé (sauf en cas d'absence le jour de la formation) et vous est restitué le jour de la formation.
- **Quand et comment s'inscrire ?**
Inscrivez-vous rapidement, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée, en remplissant le bulletin d'inscription et en l'envoyant, soit :
 - par mail à contact@amga-idf.fr + faire suivre par courrier le chèque de caution de 50 €,
 - par téléphone au 01.34.12.81.70 + faire suivre par courrier le chèque de caution de 50 €L'inscription est obligatoire et ne sera prise en compte qu'à réception du chèque de caution.
Merci de bien vous inscrire au minimum 10 jours avant la formation pour des raisons d'organisation.
- **A combien de formation puis-je m'inscrire ?**
Aucune limite n'est fixée, vous pouvez vous inscrire à toutes les formations qui vous intéressent.
- **Pourquoi certaines séances sont annulées ?**
L'AMGA IDF se réserve le droit d'annuler les formations s'il n'y a pas assez de participants. Vous serez prévenu 8 jours avant la date prévue.



INSCRIVEZ-VOUS !



**14 bis Place Charles de Gaulle
95210 SAINT-GRATIEN**

01.34.12.81.70

contact@amga-idf.fr